

Rencontre avec le député provincial: Paul Hinman

Gérard Levesque, levesque.gerard@sympatico.ca

Mon député à l'Assemblée législative de l'Alberta pour la circonscription de Calgary-Glenmore est Paul Hinman, élu le 14 septembre dernier à l'occasion d'une élection partielle suite à la démission du vice-premier ministre Ron Stevens. Né à Edmonton en 1959, Paul Hinman a été le premier député élu du Wildrose Alliance, le parti politique né en 2008 de la fusion de deux petits partis albertains : le Wildrose Party of Alberta et l'Alberta Alliance Party.

Signe de l'intérêt grandissant du nouveau parti, le 4 janvier dernier, deux députés du Parti progressiste-conservateur de l'Alberta ont changé de camp et se sont joints au Wildrose Alliance. Il s'agit de l'ancienne ministre albertaine de la sécurité publique et des services aux enfants et députée de la circonscription provinciale de Calgary-

Fish Creek Heather Forsyth et du député de la circonscription de Airdrie-Chestermere Brian Anderson. Le parti Wildrose Alliance se définit comme étant un parti conservateur qui concurrence sur sa droite le Parti progressiste-conservateur de l'Alberta en prônant un plus grand libéralisme économique par la réduction de la taille de l'État et une plus grande ouverture au secteur privé.

Le 29 janvier dernier, ma fille Geneviève et moi, nous nous sommes rendus au bureau de circonscription de mon député Paul Hinman afin de faire sa connaissance. Dès le début de la rencontre, celui-ci nous a confié avoir été initié tôt à la vie politique par son grand-père qui a été député provincial de Cardston et trésorier du gouvernement du Crédit social dirigé par Ernest Manning. Edgar Hinman a en effet offert à son petit-fils la version anglaise d'une brochure du Français Frédéric Bastiat (1801-1850) intitulé « La Loi ». Économiste, philosophe, humaniste, juge de paix, politicien, Bastiat a eu et a encore une grande influence dans plusieurs domaines. Paul Hinman estime que les œuvres de Bastiat devraient être enseignées dans toutes les écoles.

Paul Hinman se définit comme un combattant pour la liberté. Je lui ai donc présenté le cas de la liberté des Albertains de choisir d'employer le français ou l'anglais en Cour d'appel, en Cour du banc de la Reine et en Cour provinciale de l'Alberta. En l'absence de

règles, règlements, formulaires et procédures, il est presque impossible d'y utiliser la langue française. Par exemple, au niveau de la Cour provinciale, l'interprétation de ce droit linguistique est différente d'une division à l'autre !

À la division traitant des lois de la circulation routière, on aurait le droit d'utiliser le français mais pas d'être compris en français (le français est ainsi considéré comme une langue étrangère !); à la division civile, on aurait le droit à une cause entendue en français si on insiste auprès de

l'administration de la justice à obtenir un juge bilingue pour présider l'instance; à la division de la jeunesse et de la famille, on pourrait faire ajourner une cause pour être entendu devant un juge d'expression française. Toutefois si, quelques jours avant l'audience, l'autre partie décide d'être représentée par un juriste unilingue anglais, ce serait alors à la partie désirant utiliser le français de fournir les services d'un interprète et de les payer (ce qui revient à être pénalisé financièrement pour exercer un

droit pourtant inscrit dans la législation albertaine !).

Paul Hinman m'a répondu qu'il n'est pas surpris de l'exemple que je lui présente. D'après lui, les gouvernements reconnaissent des droits et libertés mais voient peu au respect de ceux-ci. Il donne en exemple les droits des handicapés. Notre rencontre avec lui se termine sur mon engagement de le tenir informé des démarches entreprises devant les tribunaux pour faire clarifier le droit à l'utilisation des deux langues statutaires des tribunaux de l'Alberta.



MARTIN GINGRAS

associé hypothécaire

Français/Anglais

MA
Mortgage
Architects™
Designed around you.™

-Vous voulez devenir propriétaire, mais vous avez besoin de conseils professionnels pour vous guider vers le choix du bon prêt hypothécaire

-Vous voulez renouveler votre prêt hypothécaire existant

(403)988-9054

www.martingingras.ca

PORTES

OUVERTES

ÉCOLE DE LA
ROSE SAUVAGE



**SI VOUS SOUHAITEZ POUR VOS ENFANTS :
UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ
DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE FRANCOPHONE PUBLIQUE
VISITEZ NOTRE SITE WEB À : WWW.CONSEILDUSUD.AB.CA/ECOLE/LAROSE
JEUDI LE 11 MARS DE 18H00 À 20H00**

Directeur par intérim: Jean-Marc Gilbert
2512, 4e Rue Nord-Ouest, Calgary (Alberta) T2M 2Z9
Tél. : 403.230.3112 - rosesauvage@conseildusud.ab.ca